

## L'ABATTOIR DU PAYS DU MONT-BLANC OBTIENT L'AGRÉMENT SANITAIRE NÉCESSAIRE À LA POURSUITE DE SON ACTIVITÉ

Depuis le 29 juin, la CCPMB a repris en gestion directe l'Abattoir du Pays du Mont-Blanc. Ce changement de gestionnaire a nécessité la demande d'un nouvel agrément pour permettre le maintien de l'ouverture de cet équipement. Un agrément provisoire a d'abord été délivré le temps pour la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de procéder à toutes les inspections nécessaires. Celle du 7 octobre, a finalement contraint le Préfet à fermer l'abattoir pour 15 jours à compter du 14 octobre au vu du défaut d'entretien profond accumulé.

Cette fermeture est en effet la conséquence de l'abandon par l'ancienne gestionnaire de l'abattoir - la SAS Monts et Vallées - des opérations de maintenance régulières de l'outil ces dernières années. Les manquements relevés sont :

- le non-fonctionnement de certains matériels,
- des procédures de nettoyage insuffisantes.

Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes, s'est rendu ce mardi 18 octobre à l'abattoir, accompagné d'élus du bureau communautaire, de Monsieur le Sous-préfet de Bonneville et des services de la DDPP, afin d'organiser au plus vite la réouverture et convenir des éléments indispensables à la bonne poursuite de l'activité. Les services de la Communauté de Communes ont immédiatement tout mis en œuvre pour procéder à toutes les réparations demandées et les opérations de nettoyage ont été renforcées.

**Les services de la DDPP sont venus ce lundi pour faire une nouvelle inspection et constater les actions réalisées pour lever les réserves du rapport initial. Le Préfet a donc délivré l'agrément autorisant la réouverture ce mardi 25, soit 5 jours avant le délai initialement prévu. Le suivi se poursuivra pour assurer et garantir la qualité du service dans la durée.**

### RETOUR SUR LA REPRISE EN MAIN PAR LA CCPMB DE L'ABATTOIR

L'abattoir du Pays du Mont-Blanc était géré depuis fin 2012 par la SAS Monts et Vallées, signataire du contrat de délégation de service public confiée par la CCPMB. Dans ce cadre, la SAS avait la responsabilité opérationnelle et financière de la gestion du service suivi par un conseil d'exploitation réunissant les élus de la CC Pays du Mont-Blanc, de la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et des responsables de la SAS.

**A la fin du mois de janvier 2022, le Président de la SAS a alerté les élus de la situation financière très préoccupante de l'abattoir ne permettant plus à court terme d'honorer les dettes contractées et les dépenses de fonctionnement.**

Jean-Marc Peillex a donc averti le Préfet et réuni en urgence début février les élus des Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, les services de l'Etat et le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie **pour les informer de cette situation et des mesures à prendre pour sauver le seul abattoir public multi espèces encore présent dans le département.** S'est ajoutée à cette discussion, une prise de conscience sur le devenir de l'établissement au regard des conclusions rendues par le bureau d'études mandaté par la CCPMB. En effet, celui-ci a évalué le montant des travaux nécessaires à la modernisation et à la mise aux normes de l'équipement à un investissement comparable à la construction d'une structure neuve.



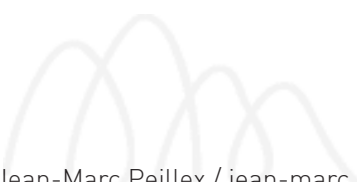
Un consensus a dès lors été arrêté : **celui de reconnaître la nécessité de conserver un abattoir public multi espèces, mais qui ne pourrait plus être porté par une seule intercommunalité et devrait passer à un échelon départemental, seul capable de porter ce projet avec l'appui de l'ensemble des communautés de communes.**

Le Conseil départemental a validé la réalisation d'une étude pour la création d'un nouvel abattoir public multi espèces, ainsi qu'une participation financière immédiate au renouvellement des équipements indispensables.

En attendant ce transfert, les élus de la CCPMB ont voté unanimement, le 29 juin 2022, **la reprise en gestion directe de l'abattoir, la reprise du personnel et le vote d'un budget annexe.** « Nous avons décidé de sauver le seul abattoir public multi espèces du département pour préserver une filière de circuits courts sur notre territoire, mais cette gestion ne pourra être supportée que très provisoirement par notre seule intercommunalité » déclare Jean-Marc Peillex.

### **UN APPEL A LA MOBILISATION DU MONDE AGRICOLE**

Pour garantir et justifier l'investissement public, la mobilisation des éleveurs est nécessaire. C'est pour cette raison que **Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB, et les conseillers communautaires comptent sur le soutien du monde agricole - éleveurs et utilisateurs de l'abattoir- pour assurer la continuité de l'activité.**



Président : Jean-Marc Peillex / [jean-marc.peillex@ccpmb.fr](mailto:jean-marc.peillex@ccpmb.fr)  
Contact presse : Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 / [elisabeth.amblard@ccpmb.fr](mailto:elisabeth.amblard@ccpmb.fr)